

Mesdames et Messieurs qui êtes intéressé-es par le DU « Aumôniers » et/ou préinscrits

Nous nous réjouissons de votre intérêt et vous confirmons l'ouverture de ce DU (Diplôme d'Université) à la Rentrée de septembre 2017. Nous devons pourtant vous informer d'une situation nouvelle, qui explique le retard que nous avons pris à vous donner des nouvelles du DU.

Un Décret ministériel* a été promulgué le 3 mai 2017, et complété par un Arrêté le 5 mai. Il impose à tous les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires recrutés après le 1^{er} octobre 2017 et rémunérés par les organismes publics de suivre et d'obtenir dans les 2 ans suivant leur recrutement une « formation universitaire civile et civique » concernant les lois de la République française. Cette formation est rendue obligatoire par l'Etat pour les aumôniers salariés recrutés à partir d'octobre 2017. Ils doivent la valider dans les deux ans qui suivent leur nomination. Elle est dispensée dans pas moins de huit établissements d'enseignement supérieur de France. Si vous êtes aumôniers bénévoles ou si vous avez déjà été recrutés par l'Etat antérieurement, cette exigence ne vous concerne pas.

Notre DU « Aumôniers » n'est à l'heure actuelle pas reconnu comme « formation universitaire civile et civique ». Il comporte certes des éléments juridiques, mais il vise surtout à vous apporter de précieuses compétences théologiques et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'aumônier. C'est en raison de cette plus-value que la Fédération Protestante de France a décidé d'exiger de ses aumôniers de valider ce DU.

Le DU « Aumôniers » comprend deux semaines de travail à Strasbourg. Le reste de la formation se déroule à distance. Si vous êtes au bénéfice d'une formation antérieure (en théologie, en accompagnement pastoral ou dans des domaines similaires), n'hésitez pas à nous le signaler : les responsables de formation examineront alors la possibilité de vous dispenser de tel ou tel cours.

Nous sommes heureux de lancer ce DU en septembre et vous invitons à nous envoyer un message pour demander la fiche de pré-inscription et les éventuelles reconnaissances de formations déjà obtenues dès maintenant !

Avec nos salutations cordiales,

Elisabeth Parmentier et Kyong-Kon Kim
Responsables de formation

Rémi Gounelle et Denis Fricker
Doyens des Facultés de théologie
de l'Université de Strasbourg

* Le Décret N°2017-756 du 3 mai 2017 dans le Journal officiel N°0106 du 5 mai 2017, texte N°105, et l'Arrêté du 5 mai 2017 : texte N°154, JO du 10 mai 2017